



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2023-119

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2023

Sommaire

DDCSPP / Services politiques sociales de l'Etat

65-2023-04-19-00001 - Arrêté portant application de l'arrêté préfectoral n°65-2022-08-23-00009 donnant délégation de signature à M. Grégory FERRA directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (ordonnancement secondaire - subdélégation) (4 pages)

Page 3

DDCSPP

65-2023-04-19-00001

Arrêté portant application de l'arrêté préfectoral n°65-2022-08-23-00009 donnant délégation de signature à M. Grégory FERRA directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (ordonnancement secondaire - subdélégation)



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n°
portant application de l'arrêté préfectoral n°65-2022-08-23-00009
donnant délégation de signature à M . Grégory FERRA
directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées
(ordonnancement secondaire - subdélégation)**

**Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein de l'administration de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales ministérielles ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 13 octobre 2021 portant nomination à compter du 1^{er} novembre 2021 de M. Grégory FERRA, directeur départemental adjoint du travail, des

solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 14 janvier 2022 portant nomination à compter du 15 février 2022 de Mme Régine MORLAS, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, en qualité de directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 21 décembre 2022 portant nomination de M. Stéphane DROUET, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, en qualité de directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2020-12-15-001 du 15 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2021-03-29-000001 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu la convention de délégation de gestion de la DREETS OCCITANIE à la DDETS-PP des Hautes-Pyrénées au titre de dépenses relevant des programmes 102, 103 et 305.

ARRÊTE

ARTICLE 1- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégory FERRA, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, subdélégation de signature est donnée à Mme Régine MORLAS, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées et à M. Stéphane DROUET, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées, pour procéder à toutes opérations relatives à l'ordonnancement secondaire délégué des recettes et des dépenses de l'État.

ARTICLE 2 – Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Christine DARROUY-PAU, ingénieure hors classe de l'agriculture et de l'environnement, cheffe du service santé et protection animales, environnement (SPAÉ), pour le BOP 206 ;

- M. Vincent YOU, attaché principal d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du service santé et protection animales, environnement (SPAÉ), pour le BOP 206 ;

- Mme Rose-Marie GOMEZ, directrice départementale de la concurrence, consommation et répression des fraudes de 2^{ème} classe, chef du service CCRF, pour le BOP 134 ;

- Mme Mélody MALPEL, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service politiques sociales et accès à l'emploi (PSAE), pour les BOPs 102, 103, 104, 157, 177, 183, 303 et 304, 305 ;

- Mme Marianne NEGRO, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service politiques sociales et accès à l'emploi (PSAE), pour les BOPs 102, 103, 104, 157, 177, 183, 303 et 304, 305 ;

- Mme Agnès DIJOURD, directrice adjointe du travail, adjointe à la cheffe du service politiques sociales et accès à l'emploi (PSAE), pour les BOPs 102, 103, 104, 157, 177, 183, 303 et 304, 305 ;

- M. Arnaud VIGNAL, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission entreprises et compétences, pour le BOP 103 ;
à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et pièces relatifs à l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses et l'émission de titres de perception.

ARTICLE 3 - Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil chorus formulaires à :

- Mme Christiane BLONDEAU, adjointe administrative, service politiques sociales et accès à l'emploi (PSAE), pour les BOPs 104, 157, 177, 183, 303, 304 ;
- Mme Séverine FAU, adjointe administrative, cellule d'appui au pilotage, pour les BOPs 134 et 206 ;
- Mme Muriel HERBAS, contractuelle, service mission entreprises et compétences (MEC), activité partielle, pour les BOPs 102, 103, 305 ;
- Mme Sylvie TOMIEU, adjointe administrative, service politiques sociales et accès à l'emploi (PSAE), pour les BOPs 104, 157, 177, 183, 303, 304 ;
- Mme Célia FAUVEL, secrétaire administrative de classe normale, service politiques sociales et accès à l'emploi (PSAE), pour les BOPs 104, 157, 177, 183, 303, 304 ;
- Mme Muriel POUY, secrétaire administrative de classe normale, service politiques sociales et accès à l'emploi (PSAE), pour les BOPs 104, 157, 177, 183, 303, 304 ;
- Mme Yannick POUY, secrétaire administrative de classe normale, service politiques sociales et accès à l'emploi (PSAE), pour les BOPs 102, 103, 305 ;
- Mr Arnaud JEGOU, secrétaire administratif de classe supérieure, secrétaire de direction, pour les BOPs 104, 157, 177, 183, 303, 304 ;

ARTICLE 4 - Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil ESCALE à :

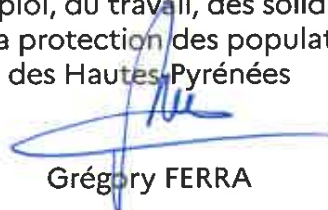
- Mme Céline COLOMES, cheffe technicienne en chef vétérinaire et alimentaire, service santé et protection animales, environnement (SPAÉ),
- Mme Véronique NABONNE, cheffe technicienne spécialité vétérinaire, service santé et protection animales, environnement (SPAÉ),
- Mme Fabienne SALANOVA, secrétaire administrative de classe normale, service santé et protection animales, environnement (SPAÉ),
- Mme Séverine FAU, adjoint administratif, cellule d'appui au pilotage.

ARTICLE 5 - Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 6 - Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées et le directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 19/06/2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations
des Hautes-Pyrénées



Grégory FERRA

